



La Lettre de l'AFPE

Sommaire

EDITO

INTERVENANTS
EDUCATIFS EN
C.E.R

ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES
AUTISTES

D.U. SYNDROME
AUTISTIQUE

RESULTATS
D'EXAMENS

JOURNEE DES
ADMINISTRATEURS

ACQUISITIONS
C.R.D.

EXPERTISE AFPE :
FORMATION-
ACTION

ACTION
PRIORITAIRE
REGIONALE

Questions à
M. S. PAUGAM

Edito



La vie associative au service de la formation des acteurs de l'action sociale.

L'AFPE tourne une nouvelle page de son histoire : après quatre années d'un engagement total au service de l'association, le président Jules BARBU a souhaité « passer le relais », et le Conseil d'administration m'a accordé sa confiance pour lui succéder dans cette responsabilité.

Nous aurons prochainement l'occasion de marquer ensemble ces quatre années décisives pour l'AFPE, qui sous sa présidence et grâce à son énergie auront vu tout à la fois l'adaptation de l'association aux importantes mutations du contexte de la formation, sa réorganisation interne, et son autonomisation par rapport à ses partenaires les plus anciens.

Les prochaines pages sont à écrire avec l'équipe du bureau, le Conseil d'administration et l'appui de tous les professionnels. Lors de l'Assemblée générale annuelle du 4 juillet, les membres de l'association ont arrêté 5 grandes orientations pour la période 2005-2008.

Au premier rang de celles-ci, l'actualisation de notre projet associatif : il s'agit d'adapter celui-ci aux évolutions du contexte, et pour commencer de l'actualiser à partir d'une réflexion sur les valeurs et la gouvernance associatives, en cohérence avec le Projet pédagogique adopté il y a tout juste un an.

L'ensemble des « forces vives » de la formation dans notre secteur pourront prendre part à ce travail, tant à travers chacun des 5 collèges du conseil d'administration (employeurs, étudiants et stagiaires, personnes ressources, professionnels, salariés), que plus directement à titre individuel.

Le contexte social est plus que jamais marqué par l'incertitude, la fragilité des équilibres économiques et sociaux, le nombre croissant des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. En lien avec l'ensemble des partenaires de la formation, l'AFPE continuera à proposer des réponses construites collectivement au service d'un accompagnement de qualité.

L'AFPE engagée dans le dispositif national de professionnalisation des intervenants éducatifs en C.E.R.

Les **Centres Educatifs Renforcés** (à ne pas confondre avec les Centres Educatifs Fermés) sont des structures d'accueil de jeunes – alternatives à l'incarcération – pour des mineurs faisant l'objet d'une sanction pénale grave.

Un constat réalisé au niveau national par le Ministère de la justice, le SNASEA et l'UNSA a mis en évidence que, dans la centaine de CER couvrant le territoire national, près de 75% des professionnels en poste ne disposaient pas de la qualification requise pour l'exercice de leur activité professionnelle. De plus, s'ajoutait à cela un turn-over incessant sur les postes de travail.

En 2003, un dispositif innovant important a été conçu par un groupe de pilotage national auquel a contribué l'AFPE. Ce nouveau concept développe l'idée – qu'à l'inverse du modèle ordinaire – le formateur doit s'intégrer dans l'équipe du CER et venir former les salariés sur leur lieu de travail et dans leur environnement.

Dans ce cadre, l'AFPE a été labellisée pour répondre aux besoins des CER du Grand Ouest.

Laurent Bellec, formateur de l'AFPE, vient de démarrer ce travail de formation intégrée avec le CER « SOS INSERTION » à Elven (56) et le CER 453 à Soulgers-sur-Ouette (Mayenne). Une formation de formateurs spécifiques a été organisée au niveau national, préalablement au démarrage de l'action qui durera 2 ans. Un comité de pilotage régional dirigé par la DRPJ a été mis en place pour assurer le suivi pédagogique de cette action innovante.

Formation à l'accompagnement des personnes autistes et de leurs familles

En janvier 2002, par une Convention de formation continue, l'Association Les Genêts d'Or avait confié à l'AFPE la formation des professionnels intervenant auprès des personnes autistes. Cette formation de 240 h, se déroulant sur 3 ans, s'est conclue le 13 avril par la qualification de 8 stagiaires désormais titulaires d'une double certification professionnelle :

- Une attestation de qualification de l'AFPE¹ sur l'accompagnement des personnes autistes et de leurs familles.

- Un diplôme universitaire « Syndrome autistique – du diagnostic à la prise en charge » délivré par l'Université de Bretagne Occidentale.

Coordonnée et animée par Chislaine Libéros, formatrice à l'AFPE de Saint Brieuc, cette formation a pu se réaliser grâce à un partenariat étroit et actif avec l'Association Ouest-Réseau Autisme (ORA), le Centre Interrégional d'Etudes et de Ressources sur l'Autisme (CIERA) et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

Cette expérience va se poursuivre dans les années à venir entre les quatre structures qui signeront une convention à l'UBO, le 13 juillet prochain structurant leur partenariat pour les années à venir.

(1) Depuis 2001, l'AFPE bénéficie d'un agrément spécifique de l'Etat en matière de formation qualifiante sur l'accompagnement des personnes autistes et de leurs familles.

Diplôme universitaire (D.U) Syndrome autistique Ouverture des inscriptions pour la promotion 2005 - 2006

Cette formation diplômante de l'Université Bretagne Occidentale (UBO) – organisée en partenariat avec l'AFPE, le CIERA – est ouverte en formation continue en direction de tous les professionnels qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le syndrome autistique et améliorer leurs pratiques d'accompagnement ou de prise en charge.

D'une durée totale de 112 heures, elle se déroule dans le cadre de 8 modules entre le 20 octobre 2005 et le 16 juin 2006.

La formation se déroule dans les locaux de la faculté de Médecine à BREST.

Pour tout renseignement et recevoir une plaquette, s'adresser aux services formation continue des sites AFPE.

Résultats d'examens

Diplômes	Nombre de candidats	Nombre de diplômés	Taux de succès
D.E. Educateur spécialisé	71	63	88,7 %
D.E. Assistant de service social	40	31	77,5 %
C.A.F Educateur Technique Spécialisé	8	8	100 %
C.A.F. Moniteur Educateur	74	69	93,2 %
Certif. de Qualification de Moniteur d'Atelier	17	17	100 %
C.A.F. Aide Médico-Psychologique	78	74	94,9 %
D.E. Auxiliaire de Vie Sociale		Résultat 08/07	

LES NOUVELLES ACQUISITIONS DES CENTRES DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les Centres de Ressources Documentaires ont fait l'acquisition de nouveaux abonnements cette année dont voici les titres :

CRD de Bruz : Spirale
 CRD de St-Brieuc : Gazette santé sociale
 Le lien
 Reliance
 Les cahiers de l'Actif
 Dialogue

OUVRAGES DE SERGE PAUGAM DISPONIBLES DANS LES CENTRES DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

A l'occasion de la venue de Serge Paugam, le 20 mai 2005, vous trouverez ci-après la liste de ses documents disponibles dans les CRD.

Documents disponibles dans les CRD de Bruz et Saint-Brieuc :

LES OUVRAGES

Les formes élémentaires de la pauvreté 2005, 237 p., bibliogr. (PUF)

La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté

2002, 221 p., Bibliogr. (PUF)

Le salarié de la précarité

2000, 386 p., bibliogr., ann. (PUF)

L'exclusion : l'état des savoirs

1996, 577 p. (La Découverte)

La société française et ses pauvres :

l'expérience du revenu minimum d'insertion

2^e éd., 1995, 314 p., bibliogr. (PUF)

LES REVUES ET LES ARTICLES :

Il faut réviser nos modes d'intervention sociale

PAUGAM Serge ; SARRAZIN Isabelle.

Actualités sociales hebdomadaires, n°2259,

19 avril, 2002, p. 37-39

Documents disponibles seulement au CRD de Saint-Brieuc :

LES OUVRAGES

La société française et ses pauvres :

l'expérience du revenu minimum d'insertion

2^e éd., 2002, 317 p., bibliogr. (PUF)

LES REVUES ET LES ARTICLES :

Détresses et ruptures sociales

PAUGAM Serge ; CLEMENCON Mireille.

Recueils & documents, N° 17, avril, 2002,

68 p. (FNARS)

Journée des administrateurs

Le 11 février dernier, s'est tenue la journée de réflexion annuelle des administrateurs. Monsieur Jacques Le Goff, Professeur de Droit Public, est intervenu, auprès d'un public attentif et participatif sur la « Formation professionnelle continue tout au long de la vie - Quels enjeux dans la professionnalisation des acteurs de l'action éducative et sociale au regard des mutations sociales en cours et à venir ? »



Jacques Le Goff
 Professeur
 de Droit Public

Une expertise de l'AFPE : le conseil – l'ingénierie – le pilotage de formation-action

Les équipes pédagogiques de l'AFPE sont formées à la formation action. Cette démarche pédagogique permet de construire, sur mesure, pour un collectif de travail, des actions de formation adaptées à un contexte particulier visant des objectifs de perfectionnement de compétences. Cette démarche est vigilante sur 4 points clefs.

L'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE.

L'action de formation est co-construite avec le commanditaire ou un collectif désigné par le commanditaire.

LA CONCEPTION ET LA CONTRACTUALISATION SUR UNE OFFRE ADAPTEE

L'AFPE écrit un projet de formation qui détaille les éléments du contexte, formalise les objectifs généraux visés, précise les objectifs de compétences, décrit le scénario pédagogique, s'engage sur l'expertise et la compétence des formateurs, met en place un système d'évaluation des effets de la formation.

LE PILOTAGE D'UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE

Une équipe pédagogique de l'AFPE est constituée. Elle est composée d'un coordinateur de formation. C'est l'interlocuteur principal du commanditaire d'un ou plusieurs formateurs, consultants ou intervenants. Ils sont sous la responsabilité du coordinateur.

L'EVALUATION DES EFFETS DE L'ACTION

L'action de formation se réalise avec l'aide d'un système d'évaluation continue.



Pour tout renseignement et projets à construire sur mesure, prendre contact avec les formateurs coordinateurs en formation continue sur les sites AFPE :



QUELQUES EXEMPLES DE FORMATIONS-ACTIONS REALISEES CES DERNIERES ANNEES PAR L'AFPE DANS DES ETABLISSEMENTS OU SERVICES D'ACTION SOCIALE

- Développer le travail en réseau dans l'accompagnement des personnes vivant des situations de dépendance.
- Initier des pratiques de médiation sociale dans un service.
- Accompagner une démarche qualité dans un service.
- Approche de la responsabilité professionnelle.
- Dynamique d'équipe et histoire institutionnelle.
- Développer un accueil de qualité dans un service social.

De nouveaux projets en construction.....

- Construire et développer un site qualifiant.
- Participer à un conseil de la vie associative.
- Construire et faire vivre la représentation des usagers au sein de l'institution.

DEPARTEMENTS

COORDINATION FORMATION CONTINUE

SECRETARIAT FORMATION CONTINUE

Côtes d'Armor

Chislaine LIBEROS
☎ 02 96 78 75 10 @ gliberos@afpe.org

Sylvie LEBLANC
☎ 02 96 78 86 31 @ sleblanc@afpe.org

Finistère

Elisabeth MAST
☎ 02 98 63 23 00 @ emast@afpe.org

Isabelle KERVENNIC
☎ 02 98 63 23 00 @ ikervennic@afpe.org

Ille et Vilaine
Morbihan

Morgane RECEREAU
☎ 02 99 05 46 56 @ mregereau@afpe.org

Fabienne LEBRET
☎ 02 99 05 46 50 @ flebret@afpe.org

Départements
hors Bretagne

François GILANTON
☎ 02 99 05 06 16 @ fgilanton@afpe.org

Nicole JUVIN
☎ 02 99 05 06 13 @ njuvin@afpe.org

Action prioritaire régionale - UNIFAF Bretagne : Un projet de formation continue portant sur «La citoyenneté et la vie associative des usagers – Participer à un conseil de vie sociale»

La loi du 2 janvier 2002 a prévu la mise en place du Conseil de la vie sociale avec en particulier la participation dans cette instance de représentants d'usagers et d'encadrants. Dans le souci d'accompagner la prise de fonction de ces personnes, UNIFAF Bretagne a initié en mars 2004 un appel d'offres en direction des organismes de formation. L'offre présentée en commun par l'AFPE, l'ITES et l'IRTS a été retenue par la Délégation régionale paritaire et sera mise en œuvre dès octobre 2005 sur l'ensemble de la région.

Pour tout renseignement concernant cette Action Prioritaire Régionale s'adresser à UNIFAF Bretagne -Tél. 02 23 44 04 40

DERNIÈRE MINUTE !

L'AFPE lancera une première promotion de formation préparatoire au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial à partir d'octobre 2005.

Inscriptions et renseignements auprès de la Direction des Projets - Tél. 02 99 05 06 13

QUESTIONS de Jules BARBU à Serge PAUGAM

sociologue, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
et directeur de recherche au CNRS

Jules Barbu : *Vous avez réalisé votre première grande enquête sociologique, à Saint-Brieuc, dans le cadre d'une recherche action formation que vous avez publiée dans votre premier ouvrage qui s'appelait « La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté ». Pouvez-vous nous exposer les réalités de pauvreté et les difficultés de son traitement que vous aviez mises en évidence ?*

L'enquête à Saint Brieuc a été réalisée en 86 et 87. Cette recherche action formation a été réalisée avec les travailleurs sociaux de la Ville de Saint Brieuc mais aussi du Conseil Général et de toutes les instances travaillant auprès des populations précarisées. Durant les années 80, le débat d'actualité était celui de la pauvreté. A cette époque, le taux des chômeurs non indemnisés était croissant et les services d'action sociale n'étaient ni adaptés ni habilités pour leur venir en aide. Depuis, le Revenu Minimum d'Insertion a été mis en place. Les résultats de l'enquête de Saint Brieuc confirmaient qu'il existait bien un processus de disqualification sociale. Je parle dans mes travaux aujourd'hui de rupture du lien de participation organique au sens où les individus tirent de leur travail à la fois une certaine protection mais aussi une certaine reconnaissance. Ce que l'on voyait à Saint Brieuc, c'est que la rupture de leur participation organique entraînait la rupture rapide, et parfois très rapide, des autres liens sociaux. Les résultats montraient que la rupture de leur participation organique risquait d'entraîner en même temps une rupture, à la fois du lien de filiation, du lien de participation élective et du lien de citoyenneté. On remarquait déjà cet engrenage, ce cumul très fort de difficultés, cette extrême misère, qui semblait contenir tout à la fois. Et en même temps ces personnes, par leur cumul de difficultés, se trouvaient dans une sorte de distanciation avec les institutions. Cette nouvelle population ne pouvait être aidée que par ce qu'on appelle des aides extra légales, facultatives. A l'époque, il n'y avait plus que de l'infrassistance possible.

J.B. : *Depuis cette étude sur Saint Brieuc, vous avez poursuivi vos recherches. Aujourd'hui en 2005, quelles sont les évolutions de la pauvreté et de son traitement ?*

Après cette enquête, j'ai travaillé sur l'évaluation de la politique du RMI en France. Les résultats sont parus dans « La société française et ses pauvres », livre publié en 1993 en prolongement de « La disqualification sociale ». La suite logique de cette enquête nationale a été une comparaison internationale. Mon idée a été d'élaborer plusieurs indicateurs se rapportant à ces liens sociaux, de prendre plusieurs enquêtes internationales et de voir dans quelle mesure on constatait dans les pays, différentes mesures correspondant à ces ruptures. La question était : Est-ce que la probabilité des chômeurs des autres pays de connaître ces ruptures est aussi forte qu'en France ? De grandes variations sont apparues et relèvent de l'histoire institutionnelle de chacun de ces pays européens. Ce que j'avais constaté en France ne se reproduisait pas de façon identique dans tous les autres pays. En particulier, il n'y avait pas le cumul entre la rupture du lien de participation organique et les liens de filiation et participation élective. Je constatais que les chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée conservaient des relations avec leur entourage, avec leurs amis, et qu'il y avait beaucoup moins de ruptures conjugales. Je constatais une forme de solidarité et

je me posais donc la question de l'hétérogénéité de ces formes de pauvreté en Europe. Je constatais aussi une façon très différente de concevoir la pauvreté. Le système d'assistance ne reposait pas sur la même philosophie. Il n'y avait pas les mêmes conceptions de l'intervention sociale. L'aboutissement de ces premiers travaux comparatifs a été la mise en place du panel européen des ménages.

J.B. : *Vous venez de publier, en 2005, un nouvel ouvrage qui traite des formes élémentaires de la pauvreté et vous avez un regard critique sur les associations distributives et les travailleurs sociaux qui les intègrent comme outils ou réponses aux personnes en situation de pauvreté, pourquoi ?*

Ce dernier ouvrage, « Les formes élémentaires de la pauvreté » a une fonction un peu de synthèse de mes recherches sur la pauvreté. J'ai réussi à aboutir à un résultat à partir de l'objectif qui était d'effectuer des comparaisons internationales pour essayer de voir dans quelle mesure ce qui pouvait se voir à Saint Brieuc puis en France pouvait se retrouver dans les autres pays européens. J'ai ainsi construit une typologie des formes élémentaires de pauvreté : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante. Chacune de ces formes renvoie à une configuration sociale spécifique. Mais pour revenir à votre question, il faut souligner une recherche constante des acteurs sociaux pour trouver des solutions dans le domaine de la protection et de l'intervention sociales. On a pu assister ces dernières années à une multiplication des cibles et des acteurs, ce qui a contribué à gonfler le nombre des personnes susceptibles d'être prises en charge d'une manière ou d'une autre par les services de l'action sociale ou les associations caritatives et/ou distributives. Les solutions d'insertion et d'accompagnement social se sont répandues, les associations distributives se sont pérennisées, mais les résultats de ces programmes restent globalement insuffisants pour espérer réduire de façon sensible le problème du chômage et de la pauvreté. En réalité c'est le principe même des aides qui est équivoque ; si elles partent d'un objectif d'insertion véritable et d'une volonté de faire reculer le chômage, elles contribuent en même temps à élargir la zone intermédiaire entre l'emploi stable et le chômage en renforçant la flexibilité à la périphérie du marché de l'emploi. Il existe désormais en France une multiplicité de mesures particulières. Toutefois les personnes en difficulté ne sont, en général, pas dupes de cette hiérarchisation statutaire des dispositifs et du parcours que l'on tente de leur faire suivre en les faisant passer d'une case à l'autre dans un système bureaucratique-assistancial lourd et complexe. Autrement dit, à défaut de pouvoir régler ce problème de fond qu'est la pauvreté, l'action, souvent volontariste, des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux et des organisations privées contribue à faire patienter les populations en difficulté dans des dispositifs conçus pour pallier des situations d'urgence en risquant ainsi d'accroître leur disqualification sociale.



Serge Paugam, sociologue et Jules Barbu, lors de la conférence de Serge Paugam du 20 mai 2005 à l'AFPE sur « Les formes élémentaires de la pauvreté ».

Centre
Emmanuel MOUNIER
Campus de Ker Lann
BP 17451
35174 BRUZ CEDEX
Tél. (0)2 99 05 06 10

Centre
Louis GUILLOUX
12 Rue de Vau Meno
BP 507
22005 SAINT BRIEUC
CEDEX 1
Tél. (0)2 96 78 86 20

Centre
Bertrand SCHWARTZ
87 Route de Callac
BP 47945
29679 MORLAIX
CEDEX
Tél. (0)2 98 63 23 00

Internet : www.afpe.org
E-mail : siege.social@afpe.org